



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2014, la résolution numéro CA14 14 0168, concernant la programmation d'un événement public et a édicté l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE N^o 14-14-10

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 8)

D'autoriser, la fermeture de la rue Legendre, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel, dans le cadre de la promotion commerciale du comité foire Legendre / Saint-Michel, aux dates et aux heures suivantes :

18 juin 2014	: 8 h 30 à 18 h	20 août 2014	: 8 h 30 à 18 h
19-20 juin 2014	: 8 h 30 à 21 h	21-22 août 2014	: 8 h 30 à 21 h
21-22 juin 2014	: 8 h 30 à 17 h	23-24 août 2014	: 8 h 30 à 17 h

Le 14 mai 2014

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication : [Journal de Saint-Michel, édition du 14 mai 2014](#)